

COMITE DE QUARTIER
SECTEUR N°5 : CANEBIERS – MOUTTE – CAPON

Jeudi 3 juillet 2008

M. GIRAUD ouvre la séance à 18h et présente la démarche de mise en place des Comités de quartiers.

La vocation des Comités de quartiers

La mise en place des Comités de quartiers répond à un des engagements de la nouvelle municipalité. Leur création a fait l'objet d'une délibération en Conseil Municipal le 26 juin 2008.

L'objectif des Comités est de permettre aux habitants de faire des propositions d'amélioration de la vie dans leur quartier. C'est donc l'intérêt général qui prime et non la défense d'intérêts particuliers.

Pour les problèmes plus ponctuels et urgents, concernant notamment la voirie, l'éclairage, les espaces verts, la signalisation, l'assainissement, la propreté ou l'enlèvement d'encombrants, il est conseillé d'appeler le numéro vert de la nouvelle cellule « Logistique et Proximité » : 0800-828-123. Celui-ci sera opérationnel à partir du 15 juillet 2008, du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30. En dehors de ces heures, une boîte vocale permettra de déposer un message, de même que sur le site Internet de la ville : www.saint-tropez.fr.

Délimitation des quartiers

La municipalité a volontairement limité le nombre de quartiers à cinq afin d'assurer un suivi efficace des demandes. Elle n'a pas souhaité reprendre le découpage électoral. Les périmètres définis pour délimiter chacun des Comités de quartiers pourront cependant être revus. En outre, les personnes souhaitant, pour diverses raisons, participer aux réunions d'un autre Comité de quartier que celui du secteur dans lequel ils résident, pourront bien entendu le faire.

L'organisation : la charte

Le fonctionnement des Comités de quartiers est régi par une Charte qui précise les engagements réciproques de la municipalité et des habitants. Cette charte est distribuée aux personnes présentes et lue en séance. Elle est annexée au présent compte rendu et consultable sur le site Internet de la Ville.

Les personnes présentes adoptent la Charte. Cette dernière fera l'objet d'une délibération lors du prochain Conseil Municipal.

Fréquence des rencontres

Comme mentionné dans la Charte, le nombre de rencontres est fixé à deux par an afin de disposer d'un délai suffisant pour répondre aux demandes. Les prochaines réunions devraient être programmées à la fin du mois de septembre. Cependant, rien n'empêche les habitants de se réunir entre ces réunions pour travailler sur différents sujets. Dans ce cas, la commune s'engage à leur mettre à disposition une salle et des moyens logistiques.

Election du co-président et de son suppléant

La municipalité a souhaité que chaque Comité soit co-présidé par un élu et un habitant. Le co-président et son suppléant sont élus pour trois ans.

Deux personnes se portent candidates. Il est procédé à un vote à main levée à l'issue duquel M. Didier GIRODENGO est désigné comme Co-président et Mme Nicole TURION comme suppléante.

Echanges avec la salle

Les différentes demandes et propositions sont retranscrites ci-dessous. Les contributions écrites des habitants ont également été prises en compte. L'ensemble de ces points sera inscrit à l'ordre du jour de la prochaine réunion.

THEME	QUESTION POSEE / PROPOSITION	REPONSE APPORTEE
Nuisances sonores	Y-a-t-il des heures pour effectuer des travaux chez soi (utiliser une perceuse, visseuse, etc.) ?	Il existe un arrêté municipal autorisant les travaux : <ul style="list-style-type: none">- pendant la semaine de 8h00 à 12h et de 13h à 19h,- le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h,- le dimanche de 10h à 12h.
	Demande d'informations relatives aux nuisances des hélicoptères.	<ul style="list-style-type: none">- La législation autorise tout propriétaire à posséder une hélisurface si elle se trouve à plus de 150 mètres de tout lieu habité. La sous-préfecture a demandé qu'une hélistation soit créée dans le golfe de Saint-Tropez.- Les hélisurfaces privées ont le droit à 200 rotations par an. On constate cependant une multiplication de ces hélisurfaces sur la presqu'île de Saint-Tropez. Une réflexion avec l'ensemble des communes concernées est en cours pour trouver une solution.
	Les haut-parleurs de certains bateaux de promenade produisent des nuisances sonores.	<ul style="list-style-type: none">- Cinq policiers municipaux vont suivre un stage pour leur apprendre à verbaliser en mer. Des contrôles seront

		<p>effectués.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une réunion sera organisée avec les sociétés maritimes. La ville leur proposera d'utiliser un système d'oreillettes.
Démoustication	<p>Demande d'informations concernant la démoustication.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Des passages de produit sont prévus par avion (deux en juillet, deux en août et un en septembre). - La démoustication est aussi réalisée manuellement environ une fois par semaine.
	<p>La lagune des Salins s'est transformée en étang. Les années précédentes, les services municipaux vidaient l'étang.</p>	<p>La ville ne le fait plus car les associations s'y opposent.</p>
Sentier du littoral	<ul style="list-style-type: none"> - Sur la portion du sentier du littoral allant du chemin des Graniers aux Canebiers, il y a des passages où le chemin est inondé. - Le chemin de la Moutte va-t-il faire l'objet d'une réfection ? - Une étude sur l'aménagement et la mise en valeur Canebiers proposait des solutions contre les problèmes d'érosion. 	<p>Il est prévu de consolider le chemin de la Moutte (pale planche tout le long) mais les finances actuelles ne permettent pas de réaliser ces travaux immédiatement.</p>
Propreté	<ul style="list-style-type: none"> - La société Sita-Sud passait pour le ramassage des ordures ménagères aux Parcs des Salins, elle ne le fait plus. - La municipalité devait installer des abris fermés pour les cacher. Il n'y a pas assez de containers. En effet, des entreprises viennent déposer leurs déchets. - Une personne a relevé des améliorations depuis qu'elle possède sa propre poubelle. - Un SDF éventre les poubelles. 	<ul style="list-style-type: none"> - Le service de voirie ne peut être effectué par les services municipaux que sur le domaine public de la commune. Les syndicats de copropriétés doivent faire appel à des entreprises privées. - Une collecte en porte à porte est effectuée sur la partie basse des Parcs des Salins. Les résidents du haut des Parcs des Salins ne souhaitent pas que ce type de collecte soit mise en place. Ils ont donc installé un abri conteneur sur le chemin de Capon mais celui-ci est non-conforme. - La collecte des ordures ménagères des particuliers a lieu tous les soirs. En ce qui concerne les résidences privées, aucune collecte à l'intérieur de ces résidences n'est prise en charge par la ville.
	<p>Le ramassage des encombrants a lieu seulement une fois par mois.</p>	<p>La ville prévoit d'augmenter cette fréquence (tous les lundis) et le nombre de containers.</p>

	<ul style="list-style-type: none"> - Quelle est la périodicité pour le ramassage du tri sélectif ? - Suggestion : installer un container pour les déchets ménagers à côté des Points d'Apports Volontaires. 	<ul style="list-style-type: none"> - Les Points d'Apports Volontaires (PAV) sont vidés quand ils atteignent 80% de leur capacité, soit environ une fois par semaine en hiver et 1,5 fois par semaine en été. - Certains sites de PAV sont pris pour des décharges. Il serait nécessaire de sensibiliser les Tropéziens sur ce sujet.
	Proposition : ouvrir la déchetterie aux entrepreneurs.	La ville prévoit de le faire. Les entreprises pourront avoir un compte à la déchetterie.
	<ul style="list-style-type: none"> - Demande d'informations sur le broyage des végétaux. - Suggestion : la commune pourrait acheter un broyeur. - Dernièrement, des mauvaises odeurs émanaient de la plate forme des déchets verts. 	<ul style="list-style-type: none"> - La ville cherche un terrain. La solution se trouve peut être au niveau de l'intercommunalité. - L'achat d'un broyeur par la ville ne serait pas rentable. - Il y a eu du retard dans le traitement des déchets verts. Ces derniers ont fermentés.
	Demande d'informations sur le recyclage des appareils ménagers.	Les vendeurs sont tenus de reprendre les anciens appareils ménagers.
Débroussaillage	Il y a des herbes folles à l'arrière du chantier naval (terrain Pironi).	C'est une petite parcelle. Le débroussaillage sera effectué rapidement.
Stationnement	Les automobilistes ont du mal à trouver des places de stationnement aux Canebiers et gênent les habitants.	Solution à envisager : instaurer des rotations de bus supplémentaires en été.
Divers	Le Terrain Oller est en friche.	Demande en cours d'instruction.
	Chantier Pironi : le mur n'est pas enduit et il y a une remorque inesthétique à la sortie du chantier.	La remorque a probablement vocation à empêcher les gens de rentrer sur le chantier.

M. GIRAUD remercie l'ensemble des participants. La séance est levée à 20h.

L'adjoint au Maire Co-président du Comité de quartier

Le Co-président du Comité de quartier

Pierre RESTITUITO



Secrétariat des Comités de quartiers
Tél. : 04 94 56 81 55 - Fax : 04 94 97 25 72

Didier GIRODENGO

